

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 NOVEMBRE 2019

Le 14 novembre 2019 s'est réuni, à 19h30 à la Mairie de Germigny des Prés et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Monsieur Joël TURPIN.

Etaient Présents :

Titulaire	NOM - Prénom	Présent(e)	Suppléant	NOM - Prénom	Présent(e)
Président (SMA)	TURPIN Joël	X	SMA	GIRARD Pascale	AE
Vice-Présidente (GY)	MAGNIN Chrystèle	X	GY	GUYONNET Jean -Pierre	AE
SMA	BARNOUX Damien	X	SMA	PARMENTIER Lucie	AE
SMA	BICHON Carine	X	SMA	PELOILLE Laurent	X
GY	SCHEEPERS Annick	AE	GY	PERONNET Mireille	X
GY	THUILLIER Philippe	X	GY	VOISE Yannick	X

Etaient absent excusé : Mme Annick SCHEEPERS (donnant pouvoir à M. Yannick VOISE),

Monsieur Joël TURPIN, Président du SIRIS ouvre la séance du conseil d'administration à 19h30 et nomme Monsieur Philippe THUILLIER, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la précédente séance
- Projet ENIR
- Classe Découverte 2020
- Point sur la Cantine & son personnel
- Point sur les finances
- Délibérations
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 16 Septembre

A l'unanimité, les membres du Conseil syndical approuvent le compte-rendu de la précédente séance.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

2. Projet ENIR

M.THUILLIER et M. BARNOUX ont revus les derniers devis reçus. Proposition de signer deux devis de la Société QUADRIA :

- 1^{er} devis pour le matériel informatique d'un montant de **3 099.60€ TTC**
- 2^{ème} devis pour les tablettes d'un montant de **6 117.64€ TTC**

S'ajoute à cela le câblage pour les 2 écoles déjà payé par les communes :

- Pour Germigny d'un montant de **427.44€ TTC**
- Pour St Martin d'un montant de **1 933.20€ TTC**

Le câblage sera refacturé au SIRIS par les communes.

Soit un montant total du projet de **11 577.88€ TTC**. M. BARNOUX évoque que dans la convention passée avec l'Académie d'Orléans-Tours, le matériel informatique pour l'école de Germigny n'apparaît pas. Une convention sera faite en interne pour préciser le lieu d'installation du matériel (école de Germigny ou école de St Martin). Le matériel sera commandé au plus vite.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

3. Classe Découverte 2020

Monsieur le Président informe les élus du projet de classe découverte pour la classe de M. LAVAL de niveau CE2 de 28 élèves, pour un séjour de 10 jours en Bretagne courant mars 2020. Les élus décident comme l'an passé d'attribuer la somme de 150€ par enfant soit un total de 4 200€ qui sera inscrit au budget 2020.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

4. Point sur la Cantine & son personnel

À ce jour, les repas pour la cantine de St Martin sont toujours livrés par la Société API (absence prolongée du cuisinier). Monsieur le Président informe les élus que API a mis en place les repas végétariens conformément à la loi EGALIM, des notices d'information seront mise sur le site et au panneau d'affichage.

Concernant le cuisinier, celui-ci nous a transmis un certificat de son médecin traitant pour une demande en longue maladie. Un dossier sera transmis au Comité Médical du CDG45 pour validation.

Le dossier d'appel d'offres (repas préparées et livrés par une société externe) se fera courant Janvier 2020 avec Mmes MAGNIN et BICHON qui seront aidées par Mme DARCHI de Cap Loiret, pour que la mise en place de ce nouveau mode de restauration soit effective en Septembre 2020.

5. Point sur les finances – Décision Modificative n°1 – Budget 2019

Le coût de la livraison des repas par API ajouté au coût de l'arrêt maladie du cuisinier, engendrent un surcoût non budgété en début d'année. Au regard des factures restant à payer pour la fin d'année, il est nécessaire de réaliser une décision modificative (voir annexe n°1).

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

6. Délibérations

➤ Tableau des effectifs :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 28.50/35^{ème} à partir du 14/11/2019
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 19.10/35^{ème} à partir du 14/11/2019
- Création d'un poste d'adjoint technique à 26.94/35^{ème} à partir du 01/01/2020

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

➤ Mandatement de l'investissement avant le vote du Budget 2020 :

Le Président explique que le budget investissement 2019 se répartissait de la manière suivante :

Chapitre 21 : 12 000.00 €

Soit un total de **12 000.00 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de **25% soit 3 000.00 €**, à attribuer au chapitre 21 permettant d'honorer les factures d'investissement avant le vote du budget

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

➤ **Indemnité au Trésorier :**

L'assemblée décide d'attribuer à Monsieur CROIBIER receveur percepteur à Châteauneuf-sur-Loire, pour l'année 2019, une indemnité de conseil dont le taux est fixé à 50 % du montant maximum calculé (362.14€ brut) en application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 15 décembre 1983.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

➤ **Adhésion RECIA**

Monsieur le Président rappelle que le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) s'applique au sein des États membres à partir du 25 mai 2018.

Ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données et prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes.

Ce dossier a été étudié au sein de la CCL. Il s'avère que GIP RECIA propose une option relative à la prestation « Délégué à la protection des données mutualisé »(DPO). La prestation DPO proposée par GIP RECIA est conditionnée à l'adhésion au socle e-administration.

Cette adhésion mutualisée permet ainsi à chaque commune d'adhérer à l'option DPO et de proposer aux syndicats qui pourront également adhérer au socle e-administration de bénéficier de la prestation DPO.

Monsieur le Président propose de recourir à la prestation DPO via l'adhésion mutualisée de la CCL à laquelle la commune de St Martin vient d'adhérer, pour un montant de **558€** (socle e-administration + DPO) pour la première année puis **423€** pour les années suivantes.

Monsieur THUILLIER demande à M. TURPIN de voir avec GIP RECIA, s'il serait possible d'inclure la commune de Germigny des Prés.

7. **Questions diverses :**

➤ **Téléphonie :** le Président informe que la commune de St Martin s'est engagé avec la société ADD-ON TELECOM situé à Meung sur Loire afin d'harmoniser les abonnements téléphoniques de la commune, de l'école et du SIRIS et ainsi diminuer le cout (standard virtuel). Les postes téléphoniques devront être changés. M. THUILLIER demande à Messieurs BARNOUX & TURPIN de se renseigner sur la possibilité d'inclure l'école de Germigny dans ce projet.

➤ **Réunions :** Mme MAGNIN informe les élus de la réunion avec les Atsems & Enseignantes concernant les tâches et le remplacement en cas d'absences, des Atsems. Le remplacement se ferait à partir d'une semaine d'absence de l'Atsem par du personnel SIRIS. Également a eu lieu une réunion avec le personnel de Garderie concernant la fiche d'incident ou d'accident d'un enfant, 2 personnes se sont proposées pour travailler avec la commission SIRIS/Enseignants/Parents d'élèves.

➤ **Conseil d'école :**

Mme PERONNET fait le point sur le conseil d'école du 7 novembre dernier :

- **Augmentation du tarif cantine** : il est rappelé que le coût réel du repas est bien plus élevé que celui payé par les familles, l'augmentation du prix du repas voté lors d'un précédent CA couvrant partiellement les augmentations d'achat et de frais de personnel.
- **Cuisine préparée** : à ce jour il n'est pas prévu de revenir à la cuisine préparée (voir point relatif à la cantine).
- **Exercice d'évacuation pour la cantine & garderie** : à vérifier si des exercices peuvent être organisés.
- **Pointage des enfants à la garderie** : le système de pointage par carte à l'arrivée et au départ de la garderie est toujours en place mais pas toujours respecté. Il sera envoyé une note de rappel aux parents leur demandant de respecter ce pointage.
- **Photocopieur** : les enseignants souhaitent conserver le 2^{ème} photocopieur, mais cela ne sera pas possible celui-ci ne faisant plus l'objet de contrat de gestion avec le prestataire
- **Visiophone portail école de St Martin** : le directeur demande d'ajouter le Siris. Cela n'est pas possible au niveau réglage.
- **Projet « Street Art »** : les enseignants souhaitent mettre en place un projet de street art et feront appel à l'association de parents d'élèves pour trouver le financement complémentaire aux subventions départementale et régionale.
- **Budget investissement** : le budget consacré au projet ENIR est indépendant du budget investissement petit matériel.
- **Bruit à la cantine** : dans un premier temps, il faudrait réaliser une mesure de bruit. Une première mesure indicative via smartphone pourrait permettre d'avoir une idée du niveau de bruit avant d'aller plus loin dans l'étude d'une quelconque solution.

Fin de la Séance : 21h00

Fait à Saint-Martin d'Abbat, le 14 Novembre 2019
Le Président, Joël TURPIN

